



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 2 DECEMBRE 2015

Approuvé par le Conseil d'administration du 16 mars 2016

### **Membres du Conseil :**

#### Présents ou représentés

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration  
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante  
M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir  
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement, ayant donné pouvoir  
M. Laurent Descottes, président de l'AIVP,  
M. Armel de La Bourdonnaye, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech, ,  
M. Jean Grillot, représentant l'AITF,  
M. Daniel Laguet, Président du Conseil de perfectionnement de l'EIVP,  
M. Adriano Ferreira Schiavon, représentant des élèves  
M. Rustom Rustom, représentant des élèves

#### Absents excusés:

M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,  
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris  
Mme Florence Berthout, Conseillère de Paris, Maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement  
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement  
M. Laurent Carraro, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur

### **Ont également assisté à la réunion :**

M. Régis Vallée, directeur de l'EIVP,  
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,  
Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP,  
M. Joachim Broomberg, directeur de l'enseignement de l'EIVP,  
M. Emmanuel Natchitz, directeur de la formation continue, EIVP  
Mme Isabelle Tavernier, responsable pédagogique de la formation d'assistant en architecture, EIVP  
M. Marc Vuillet, responsable du pôle construction-environnement, EIVP  
M. Jean Cambou, bureau de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris  
M. François Moreau, chef du service de la création de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris  
M. Mohamed Chachoua, représentant du personnel de l'EIVP  
Mme Hajasoa Rakotondrainibe, représentante du personnel de l'EIVP

**Didier Guillot** ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures 05. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 7 octobre 2015**

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

### **Organisation de la Régie**

**2015-064** : *Communication sur la mise en œuvre du Plan Vert 2013-2016*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente le Plan Vert, mis en place dans la continuité du Grenelle de l'environnement et qui trouve son prolongement dans la labellisation DD &RS, selon un référentiel commun aux grandes écoles et aux universités. L'EIVP fait partie du groupe pilote de cette labellisation et est en attente de l'annonce officielle des résultats. Compte tenu du secteur d'activité de l'EIVP et du contenu de ses enseignements, le compte-rendu de la mise en œuvre du Plan Vert est quasiment le rapport d'activité de l'établissement. Il est d'ailleurs prévu de publier début 2016 un rapport d'activité et de développement durable, qui synthétisera selon les 5 axes de la labellisation les « fondamentaux » de l'école et ses réalisations les plus notables. Parmi les fondamentaux sont cités le lien organique avec la Ville de Paris, garant d'ancrage territorial et d'engagement politique dans le développement durable, la place prépondérante des thématiques de développement durable dans l'enseignement et la recherche, la palette des formations de bac à bac+8 incluant des formations de promotion et reconversion professionnelle, la diversité et la quasi-parité des recrutements d'élèves et d'enseignants, et la haute qualité environnementale du campus Rébeval. Parmi les réalisations, à côté des actions de fond déjà évoquées au conseil d'administration, des réalisations plus expérimentales telles que l'initiation au *design thinking* dans le cadre de la d.school, les études sur le métabolisme urbain avec Paris &Co, la participation aux Etats Généraux de l'économie circulaire organisés par la Ville de Paris, la mise en valeur des ressources naturelles du site Rébeval avec l'appui de l'Ecole Du Breuil, l'accueil de deux œuvres des collections du fonds municipal d'art contemporain exprimant le bouleversement de la ville par l'arrivée du tramway. Laurence Berry mentionne également les points d'amélioration qui ressortent du bilan du Plan Vert et du processus de labellisation : une formalisation encore insuffisante des objectifs et procédures, notamment s'agissant de l'implication des parties prenantes dans la prise de décision, et un déficit d'indicateurs chiffrés. Elle précise que, concernant la gestion environnementale, le déficit d'indicateurs s'explique par des problèmes d'organisation, tant dans l'établissement que chez son bailleur.

**Didier Guillot** souligne l'importance de cette communication et souhaite que l'EIVP s'inscrive dès l'année prochaine dans la démarche de Responsabilité Sociétale des Universités.

**Marie-Christine Lemardeley** rapporte des échos très positifs qu'elle a rencontrés auprès de Bernard Jomier adjoint à la Maire de Paris en charge de la santé et du handicap, et auprès d'Antoinette Gühl, adjointe en charge de l'économie circulaire. Elle se félicite de l'implication des étudiants dans les projets de la Ville et souligne l'importance de montrer ce que fait l'école.

**Régis Vallée** précise que l'annonce officielle de la labellisation a été reportée à plusieurs reprises et est désormais attendue pour le mois de mai 2016.

En réponse à une question de **Jean Grillot** concernant l'implication de l'EIVP dans la COP21, **Régis Vallée** indique que l'EIVP a participé à de multiples événements labellisés COP21, et que son Université d'été a constitué l'événement de lancement de la COP21 pour la Ville de Paris.

Après ces interventions, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur la mise en œuvre du Plan Vert 2013-2016 est adoptée à l'unanimité.

**2015-065** : *Communication sur la mise en œuvre du Plan directeur informatique 2013-2016*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** évoque la réorientation du plan directeur informatique de l'EIVP, désormais centré sur l'utilisateur interne et l'utilisateur externe. Elle cite les réalisations de l'année 2015, notamment le développement et le déploiement partiel du logiciel de gestion des enseignements et des moyens GEM4, le développement d'une plate-forme de e-learning actuellement en phase de test, la dématérialisation administrative et comptable. Elle mentionne comme une évolution importante le fait que, depuis la rentrée 2015, la direction des systèmes d'information participe aux conseils de formation. Parmi les projets pour 2016, elle énumère la finalisation des développements informatiques, la poursuite de la modernisation administrative et comptable, le travail sur les outils de communication (site internet et bases de contact).

**Joachim Broomberg** salue le dynamisme de la direction des systèmes d'information de l'EIVP, qu'il a souhaité associer aux conseils de formation pour affirmer la place du numérique dans la pédagogie. Il souligne l'impact du logiciel de gestion pour l'activité de la direction de l'enseignement.

**Régis Vallée** mentionne le projet de MOOC porté par **Mohamed Chachoua**, portant sur la maîtrise des nuisances de chantier, en partenariat avec la FNTP et en lien avec la ComUE UPE.

Après ces interventions, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur la mise en œuvre du Plan directeur informatique 2013-2016 est adoptée à l'unanimité.

## **Budget**

**2015-066** : *Situation du budget et des emplois (novembre 2015)*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** expose la situation du budget, sans surprise par rapport à la réunion précédente. Les recettes de fonctionnement sont impactées par la diminution de la subvention annuelle de fonctionnement de la Ville de Paris, la chute des recettes de la taxe d'apprentissage, et une contraction du plan de charge de la formation continue. L'EIVP s'est adaptée par des économies dans les dépenses de fonctionnement courant, par la mise en œuvre d'un mécanisme comptable permettant de réduire l'impact des dotations aux amortissements et par la recherche de nouvelles recettes notamment les contrats de recherche. En revanche, le cadrage budgétaire qui tablait sur une stabilité de la masse salariale ne peut être tenu en raison des revalorisations obligatoires, notamment la garantie individuelle de pouvoir d'achat, et du report des charges de vacances du dernier trimestre 2014, en lien avec l'activité de formation continue particulièrement soutenue à cette période. Les ultimes ajustements permettant d'assurer l'équilibre d'exécution sont le report à 2016 des charges du concours 2015 et du reliquat de taxe annuelle sur les bureaux, étant précisé que ce report a un caractère transitoire, l'EIVP tablant sur une réduction des charges de concours et une exonération de la taxe.

Concernant la situation des emplois, le bilan des effectifs est de -2 depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Deux recrutements ont été effectués pour les besoins de la recherche, dont un chercheur senior à temps non complet de 20%. Dans les emplois de soutien et management, un recrutement en cours prendra effet au 1<sup>er</sup> février. Aucun changement de statut n'est intervenu ; deux CDI signés prendront effet au mois de janvier.

En réponse à une question d'**Armel de La Bourdonnaye**, **Laurence Berry** précise que les frais du concours 2014 sont payés en 2015 mais financés par un report excédentaire de 2014.

**Régis Vallée** rappelle la réforme qui a été engagée au niveau du concours TPE-EIVP et les bénéfices qui sont attendus de la réduction du nombre d'inscrits.

**Laurent Descottes** fait part de difficultés d'interprétation de certains montants figurant dans les documents de synthèse. **Laurence Berry** reconnaît que le solde « global » toutes sections confondues n'a pas grand sens puisque les règles de la comptabilité publique interdisent de financer un déficit de fonctionnement par un excédent d'investissement. Elle précise que le mécanisme de reprise des subventions d'investissement, qui existe également en comptabilité privée, est un des rares moyens permettant de financer la section de fonctionnement par des recettes d'investissement, et qu'il est justifié économiquement par le fait que les biens sont financés par un apport extérieur et ne nécessitent pas un autofinancement par le cycle d'exploitation.

A l'issue de cette discussion, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur la situation du budget et des emplois est adoptée à l'unanimité.

**2015-067** : *Décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2015*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente les deux objectifs de la décision modificative : d'une part, parfaire le financement des dépenses de personnel et plus particulièrement des vacances, par redéploiement de crédits inutilisés sur les chapitres 65 et 67, et, d'autre part, compléter le schéma comptable approuvé en première décision modificatives, par des inscriptions budgétaires sur le budget d'investissement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la deuxième décision modificative du budget de l'exercice 2015 est adoptée à l'unanimité.

**2015-068** : *Budget primitif de l'exercice 2016*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** fait tout d'abord observer que la présentation du budget commence par les recettes, dont est déduit le cadrage des dépenses. Elle souligne que la stabilisation de la subvention annuelle de fonctionnement de la Ville de Paris, à hauteur de 4.648.050 €, doit être interprétée comme un signal positif de la tutelle, dans la conjoncture budgétaire actuelle. Elle indique qu'il n'a pas été fait de pari sur de nouvelles sources de recettes propres ; même si l'on espère que celles-ci seront au rendez-vous, rien ne permet de déterminer si ce sera en 2016 ou plus tard. Les seules recettes nouvelles prises en compte au budget résultent de la revalorisation des frais de scolarité, approuvée au conseil d'administration du mois d'avril 2015, et également d'un relèvement supplémentaire des tarifs de scolarité de la formation EPSAA d'assistant en architecture, afin de financer une revalorisation des tarifs de vacation de ses enseignants.

Concernant les dépenses de fonctionnement, de nouvelles économies sont à trouver sur le fonctionnement courant, y compris par des arbitrages entre achat et location d'équipement. En revanche, les dépenses de personnel sont inscrites en progression de 1,89%, pour financer notamment les revalorisations obligatoires et le « coup de pouce » qui serait donné aux vacances d'enseignement de la formation EPSAA, aujourd'hui rémunérées à un niveau inférieur à celui pratiqué par les écoles d'ingénieurs et les écoles d'architecture.

Le total des crédits inscrits à la section de fonctionnement est légèrement en-deçà du budget primitif de 2015 : 6.455.600 € contre 6.476.600 €.

Concernant la section d'investissement, **Laurence Berry** indique que les crédits inscrits sont là encore en retrait par rapport au budget primitif 2015 : 759.700 € contre 800.000 €, mais que cette section devrait bénéficier d'un report excédentaire. Les crédits sont destinés au maintien à niveau, renouvellement et adaptation des matériels informatiques et des équipements de l'école.

**Didier Guillot** souligne que la revalorisation des vacances des enseignants de la formation EPSAA d'assistant en architecture a fait l'objet d'une demande forte des personnels concernés, portée par leurs représentants au comité technique.

**Marie-Christine Lemardeley** remercie d'avoir noté que le soutien de la tutelle a été maintenu dans un contexte difficile. Elle rappelle qu'il comporte également une subvention d'investissement de 320.000 €. Concernant les vacances d'enseignement de l'EPSAA, elle considère que le comité technique a joué son rôle.

A l'issue de cette discussion, la délibération approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 est adoptée à l'unanimité.

**2015-069 : Coûts de gestion par activité**

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** explique qu'il s'agit d'une première approche d'exploitation de la comptabilité analytique, existant dans l'établissement mais peu exploitée dans la période récente. Elle expose la méthode mise en œuvre à partir des données de l'exercice 2014 et ses premiers résultats. La première ventilation des coûts directs montre qu'un peu plus de la moitié de ceux-ci relèvent du secteur « soutien et management », incluant les coûts immobiliers, ceux des services support et ceux de la direction générale. Les coûts directs des activités opérationnelles sont affectés de manière prépondérante à la formation initiale ingénieur, et en second lieu à la recherche. Il est alors procédé à la détermination du coût complet des activités opérationnelles, par incorporation des coûts indirects. Les coûts immobiliers sont déversés selon une clé de répartition par m<sup>2</sup> occupé ; la formation ingénieur en absorbe la plus grande part, suivie par les autres formations initiales, EPSAA principalement, alors que la recherche et la formation continue sont relativement peu gourmandes en surfaces. Dans un deuxième temps, les coûts des services supports sont déversés selon l'effectif employé – vacataires compris – et de ce fait affectés majoritairement à la formation initiale ingénieur et à la formation continue. Il en résulte un coût complet par activité opérationnelle, qui apporte un éclairage sur l'équilibre recettes/dépenses et sur l'allocation des ressources aux différentes activités. Cette démarche doit être poursuivie, précisée et affinée pour constituer une réelle aide à la décision.

**Régis Vallée** souligne l'importance pour l'Ecole de cet outil de pilotage.

**Daniel Laguet** demande si la quote-part de la recherche est représentative des écoles d'ingénieurs.

**Armel de La Bourdonnaye** répond que toutes sortes de modèles existent, et que l'EIVP serait à cet égard plus proche d'une école privée comme l'ESTP que d'une autre école de la Ville de Paris, l'ESPCI.

**Régis Vallée** considère que l'ESPCI est très atypique parmi toutes les écoles d'ingénieurs françaises, du fait de sa spécialisation dans la recherche.

**Marie-Christine Lemardeley** invite à considérer l'évolution de l'EIVP sur plusieurs années. Elle insiste sur l'importance accordée à l'EIVP en tant que lieu d'expertise, par la Ville de Paris. **Régis Vallée** mentionne à ce propos le séminaire sur l'aménagement des places parisiennes, qui a réuni près de 200 personnes à l'EIVP.

**Armel de La Bourdonnaye** souligne que les alliances sont essentielles dans le domaine de la recherche. Il rappelle que l'EIVP est en partie insérée dans le Lab'Urba et y trouvera les équipes qui pourront soutenir son développement. **Marie-Christine Lemardeley** confirme que l'extension des périmètres est bien à l'origine de l'idée des ComUE, et que la Ville de Paris soutient cette idée.

**Armel de La Bourdonnaye** propose de diviser le coût complet de la formation ingénieur, tel qu'il ressort de l'étude, par le nombre d'élèves accueillis. Le ratio, de l'ordre de 8 à 9.000 €, lui paraît faible, les écoles d'ingénieurs se situant, selon lui, plutôt autour de 15.000 € par élève. Après avoir relevé les précautions de méthode à observer pour aboutir à un indicateur strictement comparable, il estime que l'on peut qualifier l'EIVP d'école « frugale ».

**Régis Vallée** considère que le ratio s'établit plus vraisemblablement autour de 9 à 10.000 € par élève, mais admet la justesse du qualificatif proposé. **Joachim Broomberg** relève la cohérence avec les éléments de benchmark présentés lors du débat d'orientation budgétaire, selon lesquels le nombre d'enseignants permanents par élève est plus faible à l'EIVP que dans la plupart des écoles d'ingénieurs.

A l'issue de cette discussion, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur les coûts de gestion par activité est adoptée à l'unanimité.

Pour la continuité des débats il est alors proposé de passer directement à la délibération 2015-081, ayant pour objet les coopérations entre la Ville de Paris et la ComUE Université Paris-Est.

### **Questions diverses**

**2015-081** : *Actions de coopération entre la ComUE Université Paris-Est et la Ville de Paris*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

**Geneviève Guinard** présente tout d'abord le contexte : l'évaluation de la politique de site de la ComUE UPE par le HCERES (ex-AERES) et la lettre de soutien et implication produite par la Ville de Paris à l'appui du dossier de candidature de la ComUE UPE à la nouvelle vague des investissements d'avenir (programme i-Site). L'EIVP a pris l'initiative d'un recensement des coopérations, existantes ou en projet, entre la Ville de Paris et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'UPE. Ce recensement a mis en évidence une grande richesse, non seulement dans le domaine de la recherche, ce qui avait déjà été repéré, mais également dans le domaine des enseignements, par exemple des coopérations avec les écoles d'art de la Ville de Paris. Le rapport rédigé par **Geneviève Guinard** a, selon elle, vocation à être diffusé auprès des directions techniques de la Ville, pour inciter au développement de ce type de démarche. Elle souligne l'intérêt de nombreux établissements, tels que l'IGN ou l'IFSTTAR, pour les expérimentations *in situ*, ainsi que les multiples possibilités d'alliances et de partenariats au sein d'UPE, qui permettraient de répondre à des sollicitations de la Ville lorsque l'EIVP ne peut pas faire seule.

**Marie-Christine Lemardeley** convient qu'il est important de diffuser ce document car beaucoup de choses se font et peu de personnes le savent. Elle entend montrer que l'administration parisienne s'appuie sur l'expérimentation et sur la recherche. Elle mentionne le contrat CIFRE comme un très bon outil d'intégration de la recherche dans le fonctionnement des services.

**Armel de La Bourdonnaye** évoque le travail inter-pôles qui se développe au sein de la ComUE UPE, autour des questions de santé environnementale, entre le pôle « villes, environnement et leurs ingénieries » et le pôle « santé et société », avec des acteurs tels que le CHU de Créteil et l'institut de veille sanitaire. Il estime que ces questions sont d'un grand intérêt pour la Ville de Paris et qu'elles rejoignent les questions de biodiversité urbaine.

Un autre point soulevé par **Armel de La Bourdonnaye** est celui des villes du Sud, qui constituent un enjeu majeur pour la recherche. La ComUE UPE pourrait tirer profit du réseau relationnel de la Ville de Paris avec ces métropoles.

Enfin, **Armel de La Bourdonnaye** évalue positivement le dispositif CIFRE mais estime que la Ville de Paris pourrait aller plus loin en acceptant des élèves ingénieurs docteurs, encadrés par les laboratoires de la ComUE.

**Marie-Christine Lemardeley** donne pour exemple de l'audience internationale de la Maire de Paris l'initiative « 1.000 Maires », qui rassemble à l'Hôtel de Ville de Paris des maires du monde entier, dont la déclaration commune, comportant 21 propositions, sera officiellement portée devant la COP21 par Anne Hidalgo.

**Geneviève Guinard** rebondit sur la question du doctorat des ingénieurs fonctionnaires ; au-delà de l'expérimentation en cours sur une thèse, le statut devrait évoluer pour permettre de considérer les trois années de thèse comme un premier poste, à l'instar de ce qui a été fait pour les ingénieurs des travaux de l'Etat.

**Didier Guillot** estime que le rapport présenté fait écho au thème de l'Université d'été 2016, qui portera sur l'expérimentation et l'innovation.

**Didier Guillot** souhaite également interroger **Marie-Christine Lemardeley** sur l'avancement du rapprochement de l'EIVP avec l'Ecole Du Breuil. **Marie-Christine Lemardeley** indique être dans

l'attente du rapport de François Rogghe pour la fin de l'année et éprouver un peu d'impatience à ce sujet. **Didier Guillot** cite les propos de Pénélope Komitès, selon laquelle le dossier « avance doucement ».

**Geneviève Guinard** complète son exposé en faisant le point sur la candidature d'Université Paris-Est : le projet « Future » a été pré-sélectionné dans le cadre du programme i-Site ; un complément de dossier a été déposé le 22 octobre ; une lettre de positionnement stratégique a été produite par l'EIVP à l'appui de ce dossier ; le jury international est programmé le 18 janvier 2016.

**Joachim Broomberg** estime que les enseignements de formation initiale peuvent également participer à ces expérimentations, à l'image des études sur le métabolisme urbain, et même contribuer au modèle économique de l'école. Il souligne le très grand intérêt pour les étudiants de travailler sur des cas réels, tout en répondant à un besoin de la Ville de Paris. **Marie-Christine Lemardeley** évoque à ce propos la réflexion sur les places parisiennes, à laquelle ont participé une quinzaine d'élèves de l'EIVP. **Adriano Ferreira Schiavon** rend compte de sa propre expérience dans le groupe de travail sur l'aménagement de la place Gambetta. Il précise que beaucoup d'étudiants étaient intéressés par le sujet et que la sélection a été sévère. **Joachim Broomberg** voit dans ces expériences un apprentissage de la complexité, qui permet de dépasser la rationalité de l'ingénieur.

**François Morgan** demande si la santé environnementale est un sujet pouvant être traité par les élèves ingénieurs. **Joachim Broomberg** estime qu'un partenaire est indispensable sur le volet « santé ». **Armel de La Bourdonnaye** précise qu'aujourd'hui aucun cursus ne couvre exactement cette thématique et qu'il faut prévoir du temps et des financements pour construire une réponse appropriée, qui associera nécessairement plusieurs établissements.

A l'issue de cette discussion, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur les coopérations entre la ComUE UPE et la Ville de Paris est adoptée à l'unanimité.

Il est alors repris le cours de l'ordre du jour.

#### **Fixation des tarifs**

- *Aucune affaire*

#### **Marchés publics**

- *Aucune affaire*

#### **Formation, élèves**

##### ***2015-070 : Orientations et membres du conseil de perfectionnement***

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

**Geneviève Guinard** rappelle que le conseil de perfectionnement a vocation à représenter le point de vue des futurs employeurs. Elle présente les nouveaux membres : Sylvie Angeloni, responsable de l'Université des cadres à la direction des ressources humaines de la Ville de Paris, et Sophie Payenville, de l'entreprise Suez (ex-Suez environnement). Elle décline les orientations retenues par le conseil de perfectionnement dans ses deux réunions de l'année 2015. Tout d'abord, la définition d'un nouveau mode relationnel avec les entreprises, plus global, incluant par exemple des chaires d'enseignement et de recherche, l'accueil de stagiaires, des conventions CIFRE, le financement de scolarité en mastères spécialisés. Ensuite, la prise en compte de la nouvelle composition du conseil scientifique commun de l'Ecole des Ponts et de l'EIVP, dont le président est M. Didier Roux. En troisième lieu, le déploiement du référentiel de compétences dans les enseignements du cursus ingénieur, en invitant l'EIVP à y associer davantage les vacataires issus des milieux professionnels.

Enfin, la poursuite de l'intégration de la formation d'assistant en architecture, marquée en 2015 par la participation de ces élèves au « forum entreprises » annuel.

**Marie-Christine Lemardeley** indique que **Didier Roux** est membre du conseil d'administration de l'ESPCI, qu'elle-même préside, et estime que ce lien entre les écoles favorise une forme d'émulation. Elle encourage à associer les vacataires à la démarche « compétences », car les métiers changent rapidement.

**Geneviève Guinard** annonce que **Daniel Laguet**, président du conseil de perfectionnement, a fait part de sa décision de mettre un terme à son mandat après la séance du 12 avril 2016, afin de laisser toute latitude au futur directeur de l'EIVP dans le choix de son équipe.

**Régis Vallée** témoigne que **Daniel Laguet** a accompagné l'Ecole pendant de nombreuses années et a activement contribué au renouvellement de son habilitation par la CTI. Il le remercie pour les années agréables passées ensemble. **Daniel Laguet** exprime un sentiment analogue.

**Laurent Descottes** précise que Sylvie Angeloni est une ancienne élève de l'EIVP et se réjouit qu'il ait été fait appel à elle. Concernant le conseil scientifique, il comprend que l'AIVP n'en soit plus partie prenante, mais souhaiterait néanmoins avoir communication de ses comptes-rendus.

A l'issue de cette discussion, la délibération approuvant la composition et les orientations du conseil de perfectionnement est adoptée à l'unanimité.

**2015-071 : Subvention à l'AEIVP (bureau des élèves)**

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique qu'il s'agit de l'aide apportée annuellement à cette association qui exerce les fonctions classiques d'un bureau des élèves. Son montant, fixé à 13.000 €, représente un peu plus de 20% du budget de l'association.

**Régis Vallée** précise que le montant de l'aide est gelé depuis plusieurs années et que l'association a fait preuve de dynamisme dans la recherche de nouvelles recettes.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention de 13.000 € à l'association des élèves de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

**2015-072 : Subvention à l'association EIVP Sport**

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique que l'association organise des activités sportives dans l'établissement et dans des équipements sportifs dans le cadre de créneaux accordés par la Ville de Paris. Il s'agit d'une aide au projet, pour le financement d'un des deux voyages organisés annuellement par l'association. D'un montant de 8.400 €, la subvention finance le transport pour 114 étudiants et représente 20% du coût du projet.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention de 8.400 € à l'association EIVP Sport est adoptée à l'unanimité.

**2015-073 : Subvention à l'association Bureau des arts de l'EIVP**

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique que l'association organise des activités culturelles dans l'établissement et à l'extérieur. Il s'agit d'une aide au projet, pour le financement du voyage organisé annuellement par l'association dans une capitale culturelle européenne, Amsterdam en l'occurrence. D'un montant de 6.000 €, la subvention finance le transport pour 88 étudiants et représente 31% du coût du projet.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention de 6.000 € à l'association Bureau des arts de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

**2015-074 : Barème des bourses d'établissement (modification)**

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** rappelle que les bourses d'établissement sur critères sociaux ont été instaurées à l'EIVP en juin 2015, à la suite de la revalorisation des tarifs opérée en avril 2015. Initialement envisagées comme une mesure d'accompagnement spécifiquement destinée aux élèves de première année du cursus ingénieur, ces bourses s'adresseront en définitive à l'ensemble des élèves de formation initiale, ce qui rend nécessaire une reformulation du barème des bourses, afin que celui-ci soit exprimé uniquement en taux et non en montants. **Laurence Berry** précise que 48 dossiers ont été retirés et que l'enveloppe budgétaire, inchangée, de 15.000 €, permet de servir entre 20 et 30 bourses.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération modifiant le barème des bourses d'établissement de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

## Conventions

**2015-082 : Convention avec l'ANR sur le projet RGC4**

**Didier Guillot** demande au responsable scientifique de rapporter le projet.

**Marc Vuillet** expose le thème et les objectifs du projet de recherche, qui porte sur la résilience des réseaux urbains dans un contexte de crue à cinétique lente. Il présente les partenaires scientifiques du projet, ainsi que le concours apporté par les services de la Ville de Paris et de la Préfecture. Le financement de 207.400 € sur quatre ans perçu par l'EIVP permettra le financement complet d'une thèse.

**Didier Guillot** note que le projet s'inscrit dans la continuité de l'Université d'été 2015.

En réponse à une question de **Joachim Broomberg**, **Marc Vuillet** précise que le projet est « moyen-gros » à l'échelle des recherches menées par l'EIVP. **Laurence Berry** ajoute que c'est la première fois que l'EIVP est en position de coordinateur d'un projet financé par l'ANR.

**Jean Grillot** demande si le projet inclut les communes situées en amont de Paris, qui ont des inquiétudes particulières au sujet du risque de crues.

**Marc Vuillet** indique que le périmètre de l'étude est globalement celui de la métropole et n'a pas vocation à être étendu au-delà.

A l'issue de cette discussion, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'ANR pour le financement du projet de recherche RGC4 est adoptée à l'unanimité.

**2015-075 : Convention-cadre de partenariat avec le Syctom**

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Régis Vallée** présente les actions innovantes développées par le Syctom dans le domaine des déchets, sujet rarement traité par les écoles d'ingénieurs. Il rappelle que cet opérateur métropolitain accueille en son sein des stagiaires et des anciens de l'EIVP, et que les possibilités de coopération sont très nombreuses et intéressantes. La convention qui est proposée offre un cadre favorable au développement d'actions communes.

**Jean Grillot** invite à s'intéresser à la thématique du tri, des centres de tri, en lien avec la multiplication de dépôts sauvages.

**Joachim Broomberg** souhaite appeler l'attention sur l'article 4 du contrat, qui précise que des conventions particulières, assorties le cas échéant de contreparties financières, compléteront la convention-cadre.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention-cadre de partenariat avec le Syctom est adoptée à l'unanimité.

**2015-076 : Convention avec la Ville de Paris sur l'aménagement de la place Gambetta**

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Régis Vallée** présente la convention, ayant pour objet d'organiser la participation des élèves-ingénieurs de l'EIVP aux études exploratoires portant sur le réaménagement de la place Gambetta. Il fait à nouveau référence au séminaire organisé par la direction de la voirie de la Ville de Paris, qui a accueilli, dans les locaux de l'EIVP, plus de 200 participants, services et élus de Paris, autour de la question de l'aménagement des places parisiennes.

**Laurent Ducourtieux**, en charge du projet d'études urbaines, indique qu'il y a eu plusieurs coopérations de ce type entre l'école et les services de la Ville, mais que pour la première fois les travaux sont encadrés par une convention et donnent lieu à défraiement. **Joachim Broomberg** réaffirme son souhait de développer ce type d'actions. **Didier Guillot** estime que les perspectives sont favorables car beaucoup d'aménagements de places sont prévus. **Armel de La Bourdonnaye** appelle toutefois à la vigilance quant au coût réel de l'opération pour l'Ecole.

A l'issue de cette discussion, la délibération autorisant la signature de la convention entre la Ville de Paris et l'EIVP relative à l'aménagement de la place Gambetta est adoptée à l'unanimité.

**2015-077 : Convention d'organisation de formations avec l'agence Rousseau**

**Didier Guillot** demande au directeur de la formation continue de rapporter le projet.

**Emmanuel Natchitz** présente cette convention comme le fruit de collaborations déjà anciennes entre l'EIVP et l'agence Rousseau, qui est bien implantée auprès des collectivités locales, particulièrement dans les départements et territoires d'Outre-mer, et peut ainsi faire fonction d'apporteur d'affaires pour des actions de formation co-organisées et co-gérées avec l'EIVP. La convention permet à l'EIVP d'élargir son offre en présentant le catalogue de l'agence Rousseau en parallèle du sien, et de toucher un public qui n'est pas dans son périmètre immédiat. La convention organise également les conditions financières du partenariat.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention d'organisation de formations avec l'agence Rousseau est adoptée à l'unanimité.

**2015-078 : Convention avec l'Acsé pour le financement du dispositif Cap en Sup**

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** rappelle que l'EIVP maintient depuis 10 ans son engagement dans ce dispositif labellisé "cordées de la réussite". Cette année, 25 tuteurs sont mobilisés parmi les élèves ingénieurs et il est attendu au moins une vingtaine de lycéens. Les premières réunions ont pu se tenir malgré les restrictions résultant des attentats du 13 novembre, et les situations rencontrées confirment l'utilité du dispositif. L'action bénéficie d'un financement de l'Acsé, opérateur de l'Etat pour l'égalité des chances.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Acsé pour le financement du dispositif Cap en Sup est adoptée à l'unanimité.

## Ressources humaines

### *2015 – 079: Modalité d'emploi à temps partiel*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** explique que les conditions de travail à temps partiel dans la fonction publique sont définies par un décret, mais que celui-ci doit être transposé par chaque collectivité territoriale ou établissement public. S'agissant du temps partiel de droit, par exemple pour élever un enfant de moins de trois ans ou donner des soins à un proche, la délibération définit uniquement des modalités de gestion. La délibération instaure, par surcroît, une possibilité de temps partiel sur autorisation, qui sera limité aux quotités de 80 ou 90% compte tenu de l'organisation de l'établissement et du régime de congés en vigueur. **Laurence Berry** ajoute que cette délibération a été présentée au comité technique de l'EIVP lors de sa première réunion et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant les modalités d'emploi à temps partiel est adoptée à l'unanimité.

### *2015 – 080: Régime indemnitaire (filière culturelle)*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** précise qu'il s'agit de transposer à la régie EIVP le régime de primes prévu par la réglementation pour les emplois de la filière culturelle. Les emplois concernés sont ceux du centre de documentation et le régime indemnitaire comporte les quatre primes prévues par la réglementation.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la modification du régime indemnitaire au bénéfice des emplois de la filière culturelle est adoptée à l'unanimité.

## Questions diverses

### *Point d'actualité sur la procédure de sélection pour l'emploi de directeur de l'EIVP*

**Didier Guillot** annonce que 27 candidatures ont été reçues [NB : 28 candidatures ont été reçues au total] et seront examinées le 3 décembre, en vue de dégager une sélection d'une dizaine de candidats à auditionner. A l'issue des auditions, prévues le 21 janvier 2016, une short-list de trois noms devrait être présentée à la Maire de Paris.

### *Autres questions diverses*

**Laurent Descottes** revient sur l'annonce faite précédemment d'une transformation de l'AIVP, qui regroupe aujourd'hui les architectes et ingénieurs de la Ville de Paris, en véritable association d'anciens élèves de l'EIVP. Il indique que la nouvelle association est créée et que la dissolution de l'ancienne association est à prévoir.

**Laurence Berry** énonce quelques dates à venir : le 19 janvier, vœux du président de l'EIVP et restitution du SUP ; le 8 avril remise des diplômes ingénieur, assistant en architecture, mastère spécialisé ; le 13 avril l'EIVP accueille les Olympiades des sciences de l'ingénieur, manifestation organisée par des professeurs de classes préparatoires sous l'égide du Rectorat de Paris, à destination d'un public de lycéens.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 11h50. Les dates des prochains Conseils d'administration sont fixées :

- **Mercredi 16 mars 2016 de 10h à 12h**

- **date à fixer (en principe en juin)**